

Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Pour la période close le 30 septembre 2023

Les présents états financiers ne contiennent pas le rapport de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du fonds d'investissement.

Toute personne peut obtenir sans frais un exemplaire du dernier prospectus simplifié, de la notice annuelle, du rapport de la direction sur le rendement du Fonds, du document Aperçu du Fonds, du document d'informations trimestrielles sur le portefeuille et du document d'informations sur le vote par procuration en composant le numéro sans frais 1 877 625-9885, en écrivant à Services de portefeuille Counsel Inc., 5015 Spectrum Way, Suite 300, Mississauga (Ontario) L4W 0E4, en visitant notre site Web à l'adresse www.counselservices.com ou le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au (en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	30 sept. 2023	31 mars 2023 (Audité)
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	234 578	100 734
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 260	1 054
Intérêts courus à recevoir	862	294
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour titres émis	20	–
Total de l'actif	236 720	102 082
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	1 261	1 054
Sommes à payer pour titres rachetés	–	–
Sommes à payer au gestionnaire	1	1
Total du passif	1 262	1 055
Actif net attribuable aux porteurs de titres	235 458	101 027

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	2023
Revenus	
Revenu d'intérêts et autres revenus	3 924
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	–
Profit (perte) net(te) latent(e)	–
Total des revenus (pertes)	3 924
Charges (note 6)	
Frais de gestion	125
Frais d'administration	43
Intérêts débiteurs	1
Frais du comité d'examen indépendant	2
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	171
Charges absorbées par le gestionnaire	–
Charges nettes	171
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	3 753
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	3 753

	Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)			
	par titre		par série	
	30 sept. 2023	31 mars 2023 (Audité)	30 sept. 2023	31 mars 2023 (Audité)
Série A	10,01	10,01	139 314	48 424
Série C	10,01	10,01	1	3
Série F	10,01	10,01	72 577	37 240
Série I	10,01	10,01	9 719	5 216
Série Patrimoine privé	10,01	10,01	13 847	10 144
			235 458	101 027

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation (note 3)	
	par titre	par série
	2023	2023
Série A	0,24	2 068
Série C	0,25	–
Série F	0,24	1 231
Série I	0,25	195
Série Patrimoine privé	0,25	259
		3 753

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	Total 2023	Série A 2023	Série C 2023	Série F 2023	Série I 2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES					
À l'ouverture	101 027	48 424	3	37 240	5 216
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	3 753	2 068	–	1 231	195
Distributions aux porteurs de titres :					
Revenu de placement	(3 576)	(1 969)	–	(1 179)	(185)
Gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	(325)	(190)	–	(99)	(15)
Rabais sur les frais de gestion	–	–	–	–	–
Total des distributions aux porteurs de titres	(3 901)	(2 159)	–	(1 278)	(200)
Opérations sur les titres :					
Produit de l'émission de titres	205 582	123 184	–	65 889	5 879
Réinvestissement des distributions	3 744	2 073	–	1 208	200
Paiements au rachat de titres	(74 747)	(34 276)	(2)	(31 713)	(1 571)
Total des opérations sur les titres	134 579	90 981	(2)	35 384	4 508
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	134 431	90 890	(2)	35 337	4 503
À la clôture	235 458	139 314	1	72 577	9 719
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :		Titres	Titres	Titres	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture		4 836	–	3 719	521
Émis		12 289	–	6 572	587
Réinvestissement des distributions		207	–	121	20
Rachetés		(3 419)	–	(3 164)	(157)
Titres en circulation, à la clôture		13 913	–	7 248	971

	Série Patrimoine privé 2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES	
À l'ouverture	10 144
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	259
Distributions aux porteurs de titres :	
Revenu de placement	(243)
Gains en capital	–
Remboursement de capital	(21)
Rabais sur les frais de gestion	–
Total des distributions aux porteurs de titres	(264)
Opérations sur les titres :	
Produit de l'émission de titres	10 630
Réinvestissement des distributions	263
Paiements au rachat de titres	(7 185)
Total des opérations sur les titres	3 708
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	3 703
À la clôture	13 847
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :	Titres
Titres en circulation, à l'ouverture	1 013
Émis	1 061
Réinvestissement des distributions	26
Rachetés	(717)
Titres en circulation, à la clôture	1 383

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 30 septembre (en milliers de \$)

	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	3 753
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	–
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	–
Achat de placements	(140 481)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	7 432
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(1 156)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(130 452)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de titres	205 562
Paiements au rachat de titres	(74 747)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(157)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	130 658
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	206
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	1 054
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	1 260
Trésorerie	1 260
Équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	1 260
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus	–
Impôts étrangers payés	–
Intérêts reçus	2 768
Intérêts versés	1

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS

au 30 septembre 2023

	Pays	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
Compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable	Canada	234 578	234 578
Total des placements		234 578	234 578
Trésorerie			1 260
Autres éléments d'actif moins le passif			(380)
Actif net attribuable aux porteurs de titres			235 458

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 SEPTEMBRE 2023

<u>TYPE D'ACTIF</u>	<u>% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</u>
Compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable	99,6
Trésorerie	0,5
Autre	(0,1)

31 MARS 2023

<u>TYPE D'ACTIF</u>	<u>% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</u>
Compte d'épargne à intérêt élevé	99,7
Trésorerie	1,0
Autre	(0,7)

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte au 30 septembre 2023 ou au semestre clos à cette date, à l'exception des données comparatives présentées dans les états de la situation financière et les notes annexes, qui se rapportent au 31 mars 2023. Pour l'exercice au cours duquel une série est établie, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement à la date marquant la fin de la période en question. Advenant la dissolution d'une série au cours d'une période, la période est comprise entre le début de l'exercice et la date de dissolution. Se reporter à la note 9 pour les dates de création et de dissolution de chacune des séries.

Le Fonds a été constitué en fiducie d'investissement à capital variable et à participation unitaire en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie dans sa version modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 5015 Spectrum Way, Suite 300, Mississauga (Ontario), Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'un prospectus simplifié ou aux termes d'options de placement avec dispense de prospectus.

Services de portefeuille Counsel Inc. (le « gestionnaire » ou « Counsel ») agit comme le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été établis selon les mêmes méthodes comptables, les mêmes jugements comptables critiques et les mêmes estimations que ceux qui ont été utilisés pour établir les états financiers annuels audités les plus récents du Fonds, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2023. La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du Fonds en vertu des normes IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds, et sont arrondis au millier de dollars près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »).

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Counsel le 13 novembre 2023.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs financiers, comme les comptes d'épargne à intérêt élevé. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie des instruments ont expiré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les titres rachetables du Fonds confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, entre autres droits contractuels. Les titres rachetables du Fonds satisfont aux critères de classement à titre de passifs financiers conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état des variations de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Le seul placement du Fonds dans le compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable est évalué au coût qui, majoré des intérêts courus, correspond à la juste valeur établie dans le cadre des contrats conclus avec des contreparties.

Les instruments financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, tous les placements étaient classés dans le niveau 1. Aucun transfert important n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des périodes.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement au fur et à mesure qu'ils s'accumulent dans les comptes d'épargne à intérêt élevé par les contreparties.

Les revenus, les profits (pertes) réalisés et les profits (pertes) latents sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative par titre est déterminée pour les achats et les rachats de titres conformément aux méthodes présentées dans le prospectus simplifié et la notice annuelle du Fonds. Ces méthodes peuvent différer des principes d'évaluation selon les normes IFRS. Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, il n'existait aucune différence de la sorte.

f) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

g) Modifications comptables futures

Counsel a déterminé qu'aucune incidence importante sur ses états financiers ne découle des normes IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a examiné le modèle économique du Fonds, ses engagements envers les porteurs de titres et la manière dont les placements sont gérés et évalués dans leur ensemble et a déterminé que la désignation irrévocable des instruments financiers comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les placements et les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, des événements et des conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est une fiducie d'investissement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement avant la fin de son premier exercice. La fin de l'année d'imposition du Fonds est le 31 décembre. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux porteurs de titres et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes nettes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Le Fonds n'a aucune perte pouvant être portée en réduction du revenu imposable futur, car il n'a pas encore terminé sa première année d'imposition.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Counsel reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par des porteurs de titres.

Des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») sont facturés à chaque série du Fonds, le cas échéant, et, en retour, Counsel prend en charge tous les frais d'exploitation du Fonds autres que certains frais précis associés au Fonds.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et des charges du Comité d'examen indépendant des fonds Counsel, les coûts engagés pour respecter l'exigence réglementaire en matière de production de l'Aperçu du Fonds, et tous les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement après la date de dépôt du plus récent prospectus simplifié du Fonds.

Counsel peut renoncer aux frais de gestion ou aux frais d'administration ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 9 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de titres.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds au 30 septembre 2023 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de la période sont présentés dans les états des variations de la situation financière. Counsel gère le capital du Fonds conformément aux objectifs et aux stratégies de placement décrits à la note 8 a).

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »).

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

a) Exposition au risque et gestion du risque (suite)

Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs et des stratégies de placement du Fonds. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un taux élevé de revenu d'intérêts mensuel tout en assurant la protection du capital et en offrant de la liquidité en investissant principalement dans des comptes de dépôts à intérêt élevé. Même si le Fonds exerce ses activités comme un fonds du marché monétaire, il verse des distributions seulement une fois par mois et sa valeur liquidative peut ne pas s'établir à 10 \$ par part.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en trésorerie de titres rachetables. Afin de suivre la liquidité de ses actifs, le Fonds utilise un programme de gestion du risque de liquidité qui calcule, au moyen d'une méthode de liquidation sur plusieurs jours, le nombre de jours nécessaire pour convertir en trésorerie les placements qu'il détient. Cette analyse du risque de liquidité permet d'évaluer le niveau de liquidité du Fonds par rapport à des pourcentages minimums prédéterminés, établis pour différentes périodes. Par ailleurs, le Fonds peut emprunter jusqu'à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les rachats. Pour agir en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements qui peuvent être rapidement vendus).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La plus importante exposition du Fonds au risque de crédit est associée à ses placements dans des comptes d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable, dont la note de crédit à court terme est de F3.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états de la situation financière.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt, car ses placements n'incluaient que des comptes au comptant.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement.

Au 30 septembre 2023 et au 31 mars 2023, le Fonds n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ IPC

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2023

NOTES ANNEXES

9. Renseignements sur les séries

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Placement minimal (\$)	Frais de gestion ⁵ (%)	Frais d'administration ⁵ (%)
Série A ¹	24 janvier 2023	500	0,20	0,05
Série C ^{1,4}	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série F ²	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série I ^{2,3,5}	24 janvier 2023	500	–	0,05
Série Patrimoine privé ⁶	24 janvier 2023	–	–	0,05

¹ Les titres de la série A et de la série C sont les seuls qui sont assujettis à des frais d'acquisition. Les titres peuvent être assujettis à des frais négociés allant jusqu'à 5 % au moment de la souscription initiale.

² Des frais de consultation négociables ou des frais établis en fonction de l'actif (plus les taxes de vente) sont à payer par les investisseurs à leur(s) courtier(s) relativement aux titres de cette série détenus. Les frais peuvent être perçus par Counsel dans le compte de l'investisseur au moyen du rachat de titres et remis au courtier à la demande de l'investisseur. Le courtier peut également percevoir les frais directement auprès de l'investisseur.

³ Les frais de gestion liés à cette série sont de 0,10 % et sont payables directement à Counsel, généralement au moyen du rachat mensuel de titres.

⁴ Cette série est seulement offerte aux investisseurs ayant recours au service de rééquilibrage par le conseiller de Counsel (le « RPC de Counsel »).

⁵ Counsel peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion (directement ou indirectement) ou aux frais d'administration payables par les investisseurs ou les diminuer.

⁶ Aucuns frais de gestion ne sont imputés à la série Patrimoine privé. Un investisseur doit conclure une entente pour prendre part à un programme géré discrétionnaire offert par IPC Valeurs mobilières et accepter de payer certains frais fondés sur l'actif.